

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, FINOR (Mustapha MEDHIOUB) et BDO TUNISIE (Adnène ZGHIDI) .

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2010

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin <u>2010</u>	<u>2009</u>	31 Décembre <u>2009</u>
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	1 433 813	9 668 377	5 687 273
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	278 825 428	238 280 262	251 188 411
Portefeuille-titres commercial		-	1 152 639	15 208 242
Portefeuille d'investissement	6	9 661 670	4 445 780	5 447 970
Valeurs Immobilisées	7	4 743 417	6 213 914	5 238 041
Autres actifs	8	5 496 146	3 453 592	3 141 488
TOTAL DES ACTIFS		<u>300 160 474</u>	<u>263 214 564</u>	<u>285 911 425</u>
PASSIFS				
	Notes			
Concours bancaires		-	19 309	-
Dettes envers la clientèle	9	4 424 966	6 131 115	4 958 573
Emprunts et dettes rattachées	10	236 405 465	208 198 583	231 058 333
Fournisseurs et comptes rattachés	11	17 320 221	14 383 690	11 050 223
Autres passifs	12	5 066 450	4 421 560	5 518 744
TOTAL DES PASSIFS		<u>263 217 102</u>	<u>233 154 257</u>	<u>252 585 873</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		20 000 000	15 000 000	15 000 000
Réserves		10 464 653	10 098 139	10 093 414
Résultats reportés		693 903	893 181	893 181
Résultat de la période		5 784 816	4 068 987	7 338 957
Total des capitaux propres	13	<u>36 943 372</u>	<u>30 060 307</u>	<u>33 325 552</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>300 160 474</u>	<u>263 214 564</u>	<u>285 911 425</u>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2010</u>	<u>2009</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	14 056 783	12 921 442	26 857 937
Intérêts et charges assimilées	15	(6 439 080)	(5 988 062)	(12 400 010)
Produits des placements	16	239 536	45 604	162 059
Autres produits d'exploitation		185 649	107 735	261 348
Produit net		<u>8 042 888</u>	<u>7 086 719</u>	<u>14 881 334</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	17	1 347 874	1 273 682	2 732 585
Dotations aux amortissements	18	261 252	260 033	526 202
Autres charges d'exploitation	19	837 893	733 516	1 590 340
Total des charges d'exploitation		<u>2 447 019</u>	<u>2 267 232</u>	<u>4 849 127</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>5 595 869</u>	<u>4 819 487</u>	<u>10 032 207</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	20	(825 786)	(276 847)	1 037 107
Dotations nettes aux autres provisions	21	(37 322)	(14 102)	(119 562)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>6 458 977</u>	<u>5 110 436</u>	<u>9 114 662</u>
Autres gains ordinaires	22	772 948	32 481	131 193
Autres pertes ordinaires	23	(9 872)	(48 230)	(71 448)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>7 222 053</u>	<u>5 094 687</u>	<u>9 174 407</u>
Impôts sur les bénéfices	24	(1 437 237)	(1 025 700)	(1 835 450)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>5 784 816</u>	<u>4 068 987</u>	<u>7 338 957</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16 Avenue Jean Jaurés 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2010</u>	<u>30 Juin</u> <u>2009</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2009</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	25	97 073 350	82 790 146	169 474 208
Investissements dans les contrats de Leasing	26	(105 950 376)	(79 055 609)	(170 092 594)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(1 987 489)	(1 722 166)	(3 844 230)
Intérêts payés	28	(5 590 119)	(6 225 617)	(12 426 318)
Impôts et taxes payés	29	(1 474 416)	(2 739 896)	(3 564 428)
Autres flux liés à l'exploitation	35	(824 233)	(37 091)	2 629 781
		<u>(18 753 281)</u>	<u>(6 990 232)</u>	<u>(17 823 581)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(154 624)	(171 995)	(286 460)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	1 281 493	21 989	41 173
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(5 185 000)	(1 674 000)	(3 054 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	1 107 611	760 794	1 162 441
		<u>(2 950 521)</u>	<u>(1 063 212)</u>	<u>(2 136 846)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	34	(2 166 945)	(1 818 202)	(1 822 926)
Encaissements provenant des emprunts	10	37 500 000	42 300 000	99 500 000
Remboursements d'emprunts	10	(32 882 713)	(27 268 059)	(62 018 147)
		<u>2 450 342</u>	<u>13 213 739</u>	<u>35 658 927</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires				
		<u>15 000 000</u>	<u>-</u>	<u>(14 500 000)</u>
Variation de trésorerie				
		<u>(4 253 460)</u>	<u>5 160 294</u>	<u>1 198 500</u>
Trésorerie au début de l'exercice		5 687 273	4 488 773	4 488 773
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 433 813	9 649 067	5 687 273

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2009, à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité et dans la limite du bénéfice imposable.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2008 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location étaient les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

A partir de 2008 :

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisés par la BCT, le conseil d'administration a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants

» (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Caisses et avoirs auprès des banques

Ce poste se détaille comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Banques	1 403 458	9 395 305	5 556 389
- Caisses	30 355	273 072	130 884
<u>Total</u>	<u>1 433 813</u>	<u>9 668 377</u>	<u>5 687 273</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
Créances sur contrats mis en force	293 040 241	254 219 222	266 409 112
Encours financiers	278 346 995	240 294 679	252 719 357
Impayés	15 998 691	15 061 388	14 868 645
Intérêts échus différés	(1 305 444)	(1 136 844)	(1 178 890)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 893 755	1 359 611	1 574 467
Total brut des créances leasing	<u>294 933 996</u>	<u>255 578 833</u>	<u>267 983 579</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(5 741 552)	(7 322 854)	(6 929 390)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 840 227)	(8 293 822)	(8 453 174)
Produits réservés	(1 526 789)	(1 681 895)	(1 412 604)
Total net des créances leasing	<u>278 825 428</u>	<u>238 280 262</u>	<u>251 188 411</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2009	<u>254 293 824</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	98 168 357
- Relocations	1 045 962
- Transferts	3 737 440
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(473 177)
- Cessions anticipées	(8 622 981)
- Relocations	(973 634)
- Transferts	(2 980 333)
- Remboursement du capital	(63 954 708)
<u>Solde au 30 juin 2010</u>	<u>280 240 750</u>

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2010</u>	<u>30 Juin 2009</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	127 359 935	109 355 434	115 976 161
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	185 082 865	153 890 136	163 664 471
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 123 823	8 803 035	6 606 212
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	<u>315 566 623</u>	<u>272 048 605</u>	<u>286 246 844</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	22 204 835	20 007 865	20 797 020
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	20 488 244	19 022 910	19 207 726
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	259 932	918 967	698 685
Total des produits financiers non acquis	<u>42 953 011</u>	<u>39 949 742</u>	<u>40 703 431</u>
- Valeurs résiduelles	2 020 428	2 780 374	2 575 859
- Contrats suspendus ordinaires	77 934	230 613	499 150
- Contrats suspendus contentieux	3 635 021	5 184 829	4 100 935
- Contrats en instance de mise en force	1 893 755	1 359 611	1 574 467
<u>Encours des contrats</u>	<u>280 240 750</u>	<u>241 654 290</u>	<u>254 293 824</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - tunis

30 juin 2010

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL		
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis			
Encours financiers	239 332 056	29 358 043	2 233 640	330 669	7 092 587	278 346 995		
Impayés	1 957 882	3 297 561	512 004	151 048	9 602 016	15 520 511		
Autres créances	3 599	138 126	3 627	5 600	327 228	478 180		
Contrats en instance de mise en force	1 893 755	-	-	-	-	1 893 755		
CREANCES LEASING	243 187 291	32 793 730	2 748 271	487 317	17 021 831	296 239 440		
Avances reçues (*)	(2 340 721)	(306)	(505)	-	(164 529)	(2 506 061)		
Dépôts de garantie (*)	(1 609 404)	(259 526)	-	-	(41 750)	(1 910 680)		
ENCOURS GLOBAL	239 237 166	32 533 898	2 748 766	487 317	16 815 552	291 822 699		
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 573 380	354 400	-	-	-	21 927 780		
TOTAL ENGAGEMENTS	260 810 546	32 888 298	2 748 766	487 317	16 815 552	313 750 479		
Produits réservés	-	-	(82 775)	(19 356)	(1 424 658)	(1 526 789)		
Provisions sur encours financiers	-	-	(102 781)	(28 560)	(5 610 211)	(5 741 552)		
Provisions sur impayés	-	-	(192 274)	(124 656)	(8 523 297)	(8 840 227)		
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(377 830)	(172 572)	(15 558 166)	(16 108 568)		
ENGAGEMENTS NETS	260 810 546	32 888 298	2 370 936	314 745	1 257 386	297 641 911		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)						0,94%	0,17%	5,76%
						6,87%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2009						6,50%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés						13,75%	35,41%	92,52%
						80,34%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2009						93,99%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Titres de participation	3 278 038	823 038	933 038
- Titres immobilisés	7 233 440	3 972 550	4 864 740
- Dépôts et cautionnements versés	3 192	3 192	3 192
Montant brut	10 514 670	4 798 780	5 800 970
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(500 000)	-	-
Montant libéré	10 014 670	4 798 780	5 800 970
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(353 000)	(353 000)	(353 000)
Montant net	9 661 670	4 445 780	5 447 970

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2009	933 038	933 038	-
Additions de la période			
- Compagnie Générale d'investissement	345 600	345 600	-
- CIL SICAR	1 999 400	1 999 400	-
Soldes au 30 Juin 2010	3 278 038	3 278 038	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2009	4 864 740	4 864 740	-
Additions de la période			
- Société TERRE ET PIERRE	50 000	50 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	500 000	500 000	-
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000	-
- Société Nawel Industrie	60 000	60 000	-
- Société DAR EL JELD	1 000 000	500 000	500 000
- Société LE CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000	-
- Société Immobilière de Carthage	1 200 000	1 200 000	-
Retraits de la période			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	(44 460)	(44 460)	-
- Société BOMAR	(175 000)	(175 000)	-
- Société AROMA Industries	(40 000)	(40 000)	-
- Société Immobilière SIDI AMEUR	(50 000)	(50 000)	-
- Société KOKET	(250 000)	(250 000)	-
- Société MINEREAUX BROYES DU SUD	(90 000)	(90 000)	-
- Société FORACHEM	(38 840)	(38 840)	-
- Société ECOLO CONCEPT	(40 000)	(40 000)	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	(18 000)	(18 000)	-
- Société STAUR	(25 000)	(25 000)	-
- Société Immobilière BEL AIR	(200 000)	(200 000)	-
Soldes au 30 Juin 2010	7 233 440	6 733 440	500 000

Le portefeuille titres s'analysent au 30 juin 2010 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
Titres de participation					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	199 940	10	1 999 400	2010	99,97%
Total des titres de participation			3 278 038		
Titres immobilisés					
* Société BOMAR	62 500	10	625 000	2008/2009	16,89%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	73 698	10	736 980	2008/2010	16,02%
* Société Immobilière SIDI AMEUR	17 500	10	175 000	2008	13,46%
* Société KOKET	5 000	100	500 000	2008	15,15%
* Société AROMA Industries	401	100	40 100	2008	10,03%
* Société OCEANA	5 500	100	550 000	2009	9,82%
* Société FORACHEM	15 536	10	155 360	2008	14,12%
* Société Générale Industrielle et Ingénierie	10 000	10	100 000	2008	2,50%
* Société Immobilière BEL AIR	4 000	100	400 000	2009	20,00%
* Société Immobilière de Carthage	18 000	100	1 800 000	2008/2010	30,00%
* Société Ecolo Concept	800	100	80 000	2009	20,00%
* Société SODAS	1 200	100	120 000	2009	28,57%
* Société TECNOCASA Consulting	3 600	10	36 000	2009	20,00%
* Société STAUR	2 750	100	275 000	2010	27,50%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	100	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	6 000	10	60 000	2010	30,00%
* Société DAR EL JELD	10 000	100	500 000	2010	17,54%
* SPI LE CAPITOLE	1 300	100	130 000	2010	15,66%
* COMETE IMMOBILIERE	3 000	100	300 000	2010	21,43%
Total des titres immobilisés			6 733 440		
Total			10 011 478		

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provisions pour dépréciation				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Reprise de la période	Fin de période	
Logiciels		72 924	20 658	-	93 582	64 482	7 126	-	71 608	-	-	-	-	21 974
Total des immobilisations incorporelles		72 924	20 658	-	93 582	64 482	7 126	-	71 608	-	-	-	-	21 974
Immeubles	5,0%	7 486 608	-	663 718	6 822 890	1 911 965	122 964	122 755	1 912 174	1 050 000	-	150 000	900 000	4 010 716
Matériel de transport	20,0%	840 802	66 074	100 624	806 252	445 759	75 982	95 091	426 651	-	-	-	-	379 601
Equipements de bureau	10,0%	296 327	31 960	-	328 287	192 876	12 062	-	204 938	-	-	-	-	123 349
Matériel informatique	33,3%	260 751	21 006	3 470	278 227	202 003	20 617	3 470	219 150	-	-	-	-	59 137
Installations générales	10,0%	292 935	14 927	-	307 862	145 221	14 001	-	159 222	-	-	-	-	148 641
Total des immobilisations corporelles		9 177 423	133 967	767 812	8 543 577	2 897 824	245 626	221 316	2 922 134	1 050 000	-	150 000	900 000	4 721 443
TOTAUX		9 250 347	154 624	767 812	8 637 159	2 962 306	252 751	221 316	2 993 742	1 050 000	-	150 000	900 000	4 743 417

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Prêts au personnel	1 188 646	960 198	944 420
- Créances sur cessions d'immobilisations	545 100	617 200	649 158
- Avances aux fournisseurs	91 450	-	91 150
- Avances et acomptes au personnel	2 800	9 125	-
- Etat, crédit de TVA	2 784 649	1 007 233	631 540
- Compte d'attente/ avance de TVA	187 017	237 746	179 114
- Produits à recevoir des tiers	254 811	143 491	252 759
- Compte d'attente	19 115	7 588	6 253
- Charges constatées d'avance	251 789	254 611	24 645
- Créances sur cession titre immobilisés	49	34 711	17
- Autres comptes débiteurs	215 766	234 386	237 195
- Charges à répartir	57 502	17 335	15 001
- Frais d'émission des obligations	546 781	493 531	642 421
Total brut	6 145 474	4 017 156	3 673 673
A déduire :			
- Provisions	(649 328)	(563 564)	(532 185)
Montant net	5 496 146	3 453 592	3 141 488

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2010
(exprimé en dinars)**

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	594 209	51 001	645 210	579 208	8 500	587 708	57 502
Frais d'émission des obligations	(a)	2 652 621	20 257	2 672 878	2 010 200	115 897	2 126 097	546 781
TOTAUX		3 246 830	71 258	3 318 088	2 589 408	124 397	2 713 805	604 283

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 115 897 figure parmi les charges financières.

NOTE 9 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	1 910 680	2 688 222	2 367 022
- Avances et acomptes reçus des clients	2 506 061	3 434 668	2 583 326
- Autres dépôts et cautionnements reçus	8 225	8 225	8 225
Total	4 424 966	6 131 115	4 958 573

NOTE 10 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Banques locales	72 548 911	53 671 833	66 721 792
- Banques étrangères	8 914 355	13 225 695	11 088 239
- Emprunts obligataires	122 609 090	107 711 617	133 066 150
- Billets de trésorerie	30 268 861	17 354 766	7 989 078
- Certificats de leasing	2 064 248	16 234 673	12 193 074
Total	236 405 465	208 198 583	231 058 333

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2010
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des comptes rattachés	Fin de période		
							Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOCALES									
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 200 000	-	-	-	1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 200 000	-	-	-	1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	1 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	1 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 800 000	-	600 000	-	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	400 000	-	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 800 000	-	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	-	-	1 200 000	800 000	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	200 000	-	400 000	200 000	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	800 000	-	1 600 000	800 000	800 000
ATTIJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	1 666 667	-	833 333	-	833 334	-	833 334
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2008)	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 600 000	-	-	-	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTE (2008)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (01/2009)	5 000 000	Annuellement (2009-2014)	5 000 000	-	1 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (02/2009)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	500 000	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	4 500 000	-	-	-	4 500 000	3 600 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2017)	-	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	10 000 000	-	-	10 000 000	8 571 429	1 428 571
Dettes rattachées			628 371	-	-	148 205	776 576	-	776 576
Charges constatées d'avance			(73 246)	-	-	12 247	(60 999)	-	(60 999)
Sous-total			66 721 792	15 000 000	9 333 333	160 452	72 548 911	52 071 429	20 477 482

<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
JEXIMBANK	YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	1 031 969	-	343 989	-	687 980	-	687 980
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	9 947 174	-	1 805 391	-	8 141 783	5 200 597	2 941 186
<u>Dettes rattachées</u>				109 096	-	-	(24 504)	84 592	-	84 592
<u>Sous-total</u>				11 088 239	-	2 149 380	(24 504)	8 914 355	5 200 597	3 713 758
<u>Total des crédits bancaires</u>				77 810 031	15 000 000	11 482 713	135 948	81 463 266	57 272 026	24 191 240

(a) L'Etat tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .

(b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .

Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	2 400 000	-	2 400 000	-	-	-	
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000	
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-	
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	9 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000	
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000	
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000	
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-	
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000	
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000	
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000	
<u>Dettes rattachées</u>			3 666 150	-	-	942 940	4 609 090	-	4 609 090
<u>Total des emprunts obligataires</u>			133 066 150	-	11 400 000	942 940	122 609 090	88 000 000	34 609 090

<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>									
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>									
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Billets de trésorerie à court terme			7 000 000	22 500 000	-	29 500 000	-	29 500 000	
<u>Dettes rattachées</u>			43 903	-	-	(27 856)	16 047	16 047	
<u>Charges constatées d'avance</u>			(54 825)	-	-	(192 361)	(247 186)	(247 186)	
<u>Sous-total</u>			7 989 078	22 500 000	-	(220 217)	30 268 861	30 268 861	
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>									
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-	
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°8 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 17/02/2010	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-	
Certificat N°9 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 26/05/2010	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
Certificat N°10 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 27/05/2010	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
<u>Dettes rattachées</u>			193 074	-	-	(128 826)	64 248	64 248	
<u>Sous-total</u>			12 193 074	-	10 000 000	(128 826)	2 064 248	2 064 248	
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			20 182 152	22 500 000	10 000 000	(349 043)	32 333 109	32 333 109	
<u>TOTAL GENERAL</u>			231 058 333	37 500 000	32 882 713	729 845	236 405 465	145 272 026	91 133 439

NOTE 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	174 509	170 362	249 540
- Effets à payer	665	-	47 005
- Effets à payer, prestataire assurance	263 599	-	-
- Factures non parvenues	-	10 000	10 410
<u>Sous total</u>	<u>438 773</u>	<u>180 362</u>	<u>306 955</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	3 933 359	3 258 138	3 013 242
- Effets à payer	12 752 960	10 690 513	7 490 589
- Retenue de garantie	179 171	104 006	142 717
- Factures non parvenues	15 958	150 671	96 720
<u>Sous total</u>	<u>16 881 448</u>	<u>14 203 327</u>	<u>10 743 268</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>17 320 221</u>	<u>14 383 690</u>	<u>11 050 223</u>

NOTE 12 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Personnel, provisions pour congés payés	211 173	195 611	219 760
- Personnel, rémunérations dues	84	-	9 539
- Personnel, autres charges à payer	-	-	346 525
- Etat, retenues sur salaires	84 114	82 961	22 554
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	357 622	295 624	256 005
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	23 703	49 927	226
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	2 500	37 000	8 375
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 24)	885 828	667 509	755 344
- Etat, autres impôts et taxes à payer	11 525	6 316	10 401
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	6 335	5 868	6 593
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	2 527	2 476	2 476
- CNSS	165 051	146 236	98 300
- CAVIS	23 662	19 712	11 252
- CNAM	13 114	7 618	8 076
- Assurance Vie	-	4 493	-
- Assurance Auto	36 303	38 007	-
- Assurance Groupe	13 779	14 208	14 406
- Autres comptes créditeurs	1 003 717	179 216	1 485 381
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	37 248	33 449	39 229
- Prestataires Recouvrement	64 652	118 689	124 236
- Prestataires Assurances	1 220 037	817 118	1 377 388
- Diverses Charges à payer	370 730	293 298	185 172
- Autres produits constatés d'avance	12 746	6 223	17 506
- Provisions pour risques et charges (A)	-	900 000	-
- Provisions pour départ à la retraite	40 000	-	40 000
- Provisions pour divers risques	480 000	500 000	480 000
<u>Total</u>	<u>5 066 450</u>	<u>4 421 560</u>	<u>5 518 744</u>

(A) Ce montant constitue une couverture contre des risques inhérents à une affaire en contentieux.

NOTE 13 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Capital social	(A)	20 000 000	15 000 000	15 000 000
- Réserve légale	(B)	1 500 000	1 421 765	1 421 765
- Réserve extraordinaire		4 750 000	4 700 000	4 700 000
- Réserves pour réinvestissements		2 650 000	300 000	300 000
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000	500 000
- Primes d'émission		-	2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 064 653	926 373	921 649
- Résultats reportés		693 903	893 181	893 181
Total des capitaux propres avant résultat de la période		31 158 556	25 991 319	25 986 595
Résultat de la période (1)		5 784 816	4 068 987	7 338 957
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	36 943 372	30 060 307	33 325 552
Nombre d'actions (2)	(*)	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,446	1,017	1,835

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2010, à D : 20.000.000 composé de 4.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 30 juin 2010 et au titre des périodes précédentes est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2010.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2010
(exprimé en dinars)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	257 864	4 274 432	27 809 548
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 447 817	(4 274 432)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(1 812 500)		(1 812 500)
Divers						(5 729)				(5 729)
Résultat de la période close le 30 juin 2009									4 068 987	4 068 987
Solde au 30 juin 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	926 373	500 000	893 181	4 068 987	30 060 307
Résultat de la période close le 30 juin 2009 (Annulation)									(4 068 987)	(4 068 987)
Divers						(4 724)				(4 724)
Résultat net de l'exercice 2009									7 338 957	7 338 957
Solde au 31 Décembre 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	893 181	7 338 957	33 325 552
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 Mai 2010		78 235	2 500 000	2 650 000		150 000		1 960 722	(7 338 957)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 25 Mai 2010			2 550 000	(300 000)	(2 250 000)					-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(2 160 000)		(2 160 000)
Augmentation du capital décidée par l'A.G.E du 25 Mai 2010	5 000 000		(5 000 000)							-
Divers						(6 996)				(6 996)
Résultat de la période close le 30 juin 2010									5 784 816	5 784 816
Solde au 30 Juin 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	-	1 064 653	500 000	693 903	5 784 816	36 943 372

NOTE 14 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Intérêts de leasing	13 522 630	12 171 086	25 268 674
- Intérêts de retard	415 858	483 206	997 463
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	85 278	120 549	261 921
- Autres	147 202	125 403	293 398
Total	14 170 968	12 900 243	26 821 456
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	214 728	190 656	260 589
Intérêts de retard antérieurs	(22 082)	52 214	91 912
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(240 536)	(164 118)	(240 962)
Intérêts de retard	(66 295)	(57 553)	(75 058)
Variation des produits réservés	(114 185)	21 199	36 481
Total des intérêts et des produits de leasing	14 056 783	12 921 442	26 857 937
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	249 693 739	221 962 772	221 962 772
. A la fin de la période	276 527 794	236 238 848	249 693 739
. Moyenne	(D) 263 110 767	229 100 810	235 828 256
- Intérêts de la période	(C) 13 522 630	12 171 086	25 268 674
- Taux moyen	(C) / (D) 10,28%	10,63%	10,71%

NOTE 15 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Intérêts des emprunts obligataires	3 585 214	2 884 963	6 436 380
- Intérêts des crédits des banques locales	1 856 072	1 524 813	3 123 691
- Intérêts des crédits des banques étrangères	236 115	333 926	635 941
- Intérêts des autres opérations de financement	654 225	1 178 280	2 038 709
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	115 897	77 505	194 718
Total des charges financières des emprunts (A)	6 447 523	5 999 488	12 429 439
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(20 691)	(21 780)	(50 623)
- Autres charges financières	12 248	10 354	21 194
Total des autres charges financières	(8 443)	(11 426)	(29 429)
Total général	6 439 080	5 988 062	12 400 010
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	226 545 810	189 063 957	189 063 957
. A la fin de l'exercice	231 163 097	204 095 898	226 545 810
. Moyenne (B)	228 854 454	196 579 928	207 804 884
- Taux moyen (A) / (B)	5,63%	6,10%	5,98%

NOTE 16 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Intérêts des comptes courants	6 365	6 598	13 343
- Plus values sur cession des titres immobilisés	136 343	22 715	56 958
- Dividendes	-	2 577	3 087
- Revenus des titres SICAV	19 077	500	31 968
- Autres produits financiers	77 751	13 214	56 703
Total	239 536	45 604	162 059

NOTE 17 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Salaires et complément de salaires	1 084 813	1 020 040	2 174 257
- Charges connexes aux salaires	38 338	36 535	102 787
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	189 773	178 333	379 131
- Autres charges sociales	34 950	38 774	76 410
Total	1 347 874	1 273 682	2 732 585

NOTE 18 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 126	5 716	12 509
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	245 626	251 984	509 026
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	8 500	2 333	4 667
Total	261 252	260 033	526 202

NOTE 19 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Achat de matières et fournitures	107 943	88 638	174 603
<u>Total des achats</u>	<u>107 943</u>	<u>88 638</u>	<u>174 603</u>
- Sous-traitance générale	9 388	8 968	17 502
- Locations	35 540	25 183	57 866
- Entretien et réparations	69 619	53 013	116 813
- Primes d'assurances	23 405	22 657	45 144
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>137 952</u>	<u>109 822</u>	<u>237 325</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	49 574	48 501	116 201
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	79 967	55 377	126 281
- Publicités, publications, relations publiques	77 600	74 172	251 120
- Déplacements, missions et réceptions	54 150	39 032	53 119
- Frais postaux et de télécommunications	85 246	75 214	162 104
- Services bancaires et assimilés	93 910	83 552	174 452
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>440 447</u>	<u>375 848</u>	<u>883 277</u>
- Jetons de présence	21 000	28 000	49 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	22 500	30 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>28 500</u>	<u>50 500</u>	<u>79 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	37 020	31 059	63 010
- T.C.L	50 000	50 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	2 270	2 130	2 888
- Autres impôts et taxes	33 761	25 519	50 237
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>123 051</u>	<u>108 708</u>	<u>216 135</u>
<u>Total général</u>	<u>837 893</u>	<u>733 516</u>	<u>1 590 340</u>

NOTE 20 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 328 661	2 401 129	4 919 303
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 129 447)	(1 438 627)	(3 879 318)
- Créances radiées	-	241 646	2 051 922
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 421 466)	(1 733 061)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	(57 228)	(282 820)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	(2 302)	(30 719)
- Encaissement sur créances radiées	(25 000)	-	(8 200)
<u>Total</u>	<u>(825 786)</u>	<u>(276 847)</u>	<u>1 037 107</u>

NOTE 21 : Dotations nettes aux provisions

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs immobilisées	-	230 000	1 050 000
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	-	280 000
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	300 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres actifs	117 143	356 475	325 096
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	-	-	40 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des actions cotées	-	18 546	4 465
- Reprise sur provisions pour dépréciations des actions cotées	(4 465)	(39 123)	(39 123)
- Reprise sur provisions pour dépréciations des valeurs immobilisées	(150 000)	-	-
- Reprise sur provisions pour risques et charges	-	(880 000)	(1 780 000)
<u>Total</u>	<u>(37 322)</u>	<u>(14 102)</u>	<u>(119 562)</u>

NOTE 22 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2010</u>	<u>30 Juin 2009</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	734 996	2 494	15 495
- Apurement de comptes	37 313	8 020	83 726
- Autres gains sur éléments exceptionnels	639	21 967	31 972
<u>Total</u>	<u>772 948</u>	<u>32 481</u>	<u>131 193</u>

NOTE 23 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2010</u>	<u>30 Juin 2009</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	-	321
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	15	45 111	45 514
- Moins value sur cession titres	9 857	3 118	19 350
- Pénalités de retard	-	-	6 263
<u>Total</u>	<u>9 872</u>	<u>48 230</u>	<u>71 448</u>

NOTE 24 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
Bénéfice comptable	7 222 053	5 094 687	9 174 407
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	2 328 661	2 401 129	4 919 303
- Dotations aux provisions des autres actifs	117 143	6 475	365 096
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-	1 050 000
- Dotations aux provisions pour risque divers	-	-	280 000
- Reprises sur provisions fiscales 2006	-	2 860 093	6 930 465
- Reprises sur provisions fiscales 2007	3 129 447	-	1 129 550
- Reprises sur provisions fiscales 2008	-	-	2 427 450
- Provisions pour congés payés 2009/2008	-	-	219 760
- Jetons de présence excédentaires	7 000	-	25 000
- Diverses charges non déductibles	44 948	32 415	90 546
- Dotations aux provisions pour risque divers	-	880 000	-
A déduire			
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	-	-	4 875 086
- Reprises sur provisions comptables	3 129 447	2 860 093	5 612 379
- Provisions pour congés payés 2008/2009	-	-	195 611
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-	880 000	1 780 000
- Reprises sur provisions pour valeurs immobilisées	150 000	-	-
- Dividendes	-	2 577	3 087
- Plus value sur titres	54 958	2 497	48 859
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>9 514 847</u>	<u>7 529 633</u>	<u>14 096 555</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	2 328 661	2 401 129	4 919 303
Bénéfice fiscal	<u>7 186 186</u>	<u>5 128 503</u>	<u>9 177 252</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société de Promotion Immobilière SIDI AMEUR	-	-	-
* Société TECHNOCASA CONSULTING	-	24 000	24 000
* Société touristique OCEANA	-	-	550 000
* Société STAUR	-	-	300 000
* BOMAR	-	-	300 000
* Société SODAS	-	-	120 000
* Société PIERRE ET TERRE	-	-	50 000
* Société DAR EL JELD	500 000	-	-
* Société NAWEL INDUSTRIE	60 000	-	-
* Société de Promotion Immobilière LE CAPITOLE	130 000	-	-
* Société de Promotion Immobilière COMETE	300 000	-	-
* Société Immobilière de CARTHAGE	1 200 000	-	-
* Société Cimenterie de Bizerte	-	-	4 920
* Société Nouvelles des Accumulateurs NOUR	-	-	500 000
* FCPR Valeurs Développements	-	-	100 000
* CIL SICAR	-	-	1 999 400
* Montant à investir	889 794	2 173 932	-
Bénéfice imposable	<u>4 106 392</u>	<u>2 930 571</u>	<u>5 228 932</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 437 237</u>	<u>1 025 700</u>	<u>1 835 450</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	550 635	358 123	1 074 370
- Retenues sur placements	774	68	5 736
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>885 828</u>	<u>667 509</u>	<u>755 344</u>

NOTE 25 : Encaissements reçus des clients

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	14 868 645	15 474 283	15 474 283
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(15 998 691)	(15 061 388)	(14 868 645)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 9	(2 583 326)	(2 544 601)	(2 544 601)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 9	2 506 061	3 434 668	2 583 326
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 9	(2 375 247)	(2 809 483)	(2 809 483)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 9	1 918 905	2 696 447	2 375 247
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 178 890)	(1 052 907)	(1 052 907)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 305 444	1 136 844	1 178 890
- TVA collectée	+		13 200 889	10 565 992	22 781 129
- TVA collectée sur avances et acomptes			(1 297 547)	(619 837)	(1 658 093)
- Remboursement principal	+	Note 5	63 954 708	53 173 485	113 293 466
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 14	14 170 968	12 900 243	26 821 456
- Autres produits d'exploitation	+		185 649	107 735	261 348
- Créances virées en pertes	-	Note 20	-	(241 646)	(2 051 922)
- Encaissement sur créances radiées	+	Note 20	25 000	-	8 200
- Encours financiers virés en pertes	-	Note 5	-	-	824 266
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(72 328)	(33 997)	(78 447)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(757 107)	(11 958)	(137 799)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 8	649 158	573 821	573 821
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 8	(545 100)	(617 200)	(649 158)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	473 177	155 219	403 481
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	8 622 981	5 564 427	8 746 350
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>97 073 350</u>	<u>82 790 146</u>	<u>169 474 208</u>

NOTE 26 : Investissements dans les contrats de Leasing

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 11	10 743 268	10 778 379	10 778 379
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 11	(16 881 448)	(14 203 327)	(10 743 268)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	Note 8	(91 150)	-	-
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 8	91 450	-	91 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	98 168 357	73 347 503	150 191 177
- TVA sur Investissements	+		13 914 024	9 168 679	19 782 156
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 12	8 375	1 375	1 375
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 12	(2 500)	(37 000)	(8 375)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>105 950 376</u>	<u>79 055 609</u>	<u>170 092 594</u>

NOTE 27 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 12	9 539	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 12	(84)	-	(9 539)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	-	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	2 800	9 125	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	306 955	182 500	182 500
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(438 773)	(180 362)	(306 955)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 12	219 760	195 611	195 611
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 12	(211 173)	(195 611)	(219 760)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 12	346 525	186 679	186 679
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 12	-	-	(346 525)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 12	22 554	19 433	19 433
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 12	(84 114)	(82 961)	(22 554)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 12	256 005	176 461	176 461
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 12	(357 622)	(295 624)	(256 005)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 12	98 300	76 880	76 880
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 12	(165 051)	(146 236)	(98 300)
- CAVIS en début de période	+	Note 12	11 252	5 953	5 953
- CAVIS en fin de période	-	Note 12	(23 662)	(19 712)	(11 252)
- CNAM en début de période	+	Note 12	8 076	4 026	4 026
- CNAM en fin de période	-	Note 12	(13 114)	(7 618)	(8 076)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 12	14 406	12 709	12 709
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 12	(13 779)	(14 208)	(14 406)
- Assurance vie en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance vie en fin de période	-	Note 12	-	(4 493)	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 12	(36 303)	(38 007)	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 12	39 229	33 449	33 449
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 12	(37 248)	(33 449)	(39 229)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 12	185 172	124 842	124 842
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 12	(370 730)	(293 298)	(185 172)
- TVA, payée sur biens et services	+		104 851	107 586	236 670
- Charges de personnel	+	Note 17	1 347 874	1 273 682	2 732 585
- Autres charges d'exploitation	+	Note 19	837 893	733 516	1 590 340
- Impôts et taxes	-	Note 19	(123 051)	(108 708)	(216 135)
- Charges à répartir	+	Note 8	51 001	-	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>1 987 489</u>	<u>1 722 166</u>	<u>3 844 230</u>

NOTE 28 : Intérêts payés

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	20 257	137 179	403 282
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 10	(128 071)	(236 511)	(236 511)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 10	308 185	221 618	128 071
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 12	226	996	996
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 12	(23 703)	(49 927)	(226)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 10	3 666 150	3 190 584	3 190 584
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 10	(4 609 090)	(3 311 617)	(3 666 150)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 10	628 371	798 533	798 533
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 10	(776 576)	(632 169)	(628 371)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	109 096	159 133	159 133
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(84 592)	(129 797)	(109 096)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 10	43 903	108 046	108 046
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 10	(16 047)	(16 047)	(43 903)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 10	193 074	309 712	309 712
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 10	(64 248)	(234 673)	(193 074)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 15	6 439 080	5 988 062	12 400 010
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 15	(115 897)	(77 505)	(194 718)
			<u>5 590 119</u>	<u>6 225 617</u>	<u>12 426 318</u>

Intérêts payés**NOTE 29 : Impôts payés**

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 12	755 344	449 173	449 173
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 12	(885 828)	(667 509)	(755 344)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 12	10 401	8 199	8 199
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 12	(11 525)	(6 316)	(10 401)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 12	6 593	5 868	5 868
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 12	(6 335)	(5 868)	(6 593)
- TVA payée	+		45 478	1 821 941	1 821 941
- Impôts et taxes	+	Note 19	123 051	108 708	216 135
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	1 437 237	1 025 700	1 835 450
			<u>1 474 416</u>	<u>2 739 896</u>	<u>3 564 428</u>

Impôts payés

NOTE 30 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 7	20 658	-	3 230
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 7	133 967	171 995	283 230
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>154 624</u>	<u>171 995</u>	<u>286 460</u>

NOTE 31 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 23	-	-	(321)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 7	546 497	19 454	25 638
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 7	-	41	361
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 22	734 996	2 494	15 495
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 281 493</u>	<u>21 989</u>	<u>41 173</u>

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	5 185 000	1 674 000	3 054 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>5 185 000</u>	<u>1 674 000</u>	<u>3 054 000</u>

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 6	971 300	772 790	1 150 600
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 16	136 343	22 715	56 958
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 8	17	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 8	(49)	(34 711)	(17)
- Pertes sur titres de participations et titres immobilisés	-	Note 23	-	-	(45 100)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 107 611</u>	<u>760 794</u>	<u>1 162 441</u>

NOTE 34 : Dividendes et autres distributions

			30 Juin 2010	30 Juin 2009	31 Décembre 2009
- Dividendes	+	Note 13	2 160 000	1 812 500	1 812 500
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 12	2 476	2 449	2 449
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 12	(2 527)	(2 476)	(2 476)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 13	6 996	5 729	10 453
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>2 166 945</u>	<u>1 818 202</u>	<u>1 822 926</u>

NOTE 35 : Autres flux de trésorerie

			<u>30 Juin 2010</u>	<u>30 Juin 2009</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 8	(397 357)	(287 340)	(341 093)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 8	153 131	117 228	186 759
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	252 759	95 630	95 630
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(254 811)	(143 491)	(252 759)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 8	24 645	29 681	29 681
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 8	(251 789)	(254 611)	(24 645)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	237 195	209 860	209 860
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(215 766)	(234 386)	(237 195)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 8	6 253	11 382	11 382
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 8	(19 115)	(7 588)	(6 253)
- Placements en titres en début de période	+		212 707	1 124 045	624 045
- Placements en titres en fin de période	-		-	(1 171 186)	(212 707)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 12	(1 609 617)	(316 775)	(316 775)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 12	1 068 369	297 905	1 609 617
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 12	(1 377 388)	(329 100)	(329 100)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 12	1 220 037	817 118	1 377 388
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 12	(17 506)	(6 330)	(6 330)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 12	12 746	6 223	17 506
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 16	103 193	22 889	105 101
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	37 952	29 987	115 698
- Autres pertes ordinaires	-	Note 23	(9 872)	(48 230)	(26 027)
			<u>(824 233)</u>	<u>(37 091)</u>	<u>2 629 781</u>

Autres flux de trésorerie

Engagements hors bilan

I- Engagements donnés

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	31.781.715 DT
Engagements sur opérations de leasing	21.927.780 DT
	<hr/>
Total des engagements donnés	53.709.495 DT

II- Engagements reçus

Les principaux engagements reçus concernent :

- Les hypothèques	1.337.022 DT
- Les cautions reçues	139.009.990 DT
- Les intérêts à échoir sur crédits de leasing	42.774.810 DT
- Valeurs des biens, objet de leasing	243.492.521 DT
	<hr/>
Total des engagements reçus	426.614.343 DT

Les engagements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 30 Juin 2010 à 4.182.500 €.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010**

Messieurs les Actionnaires,

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2010.**
- 2- Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », comprenant le bilan au 30 juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.**
- 3- La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises et en respect des normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.**
- 4- Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.**
- 5- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » arrêtés au 30**

Juin 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 Juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

BDO TUNISIE

FINOR

Adnène ZGHIDI

Mustapha MEDHIOUB